

# Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-25-GT

# Ventilation mécanique contrôlée simple flux autoréglable dans un bâtiment de grande taille

## 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

### 2. Dénomination

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux autoréglable.

## 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

#### 4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

#### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone	Énergie de chauffage	
climatique	Électricité	Combustible
H1	240	350
H2	190	290
H3	130	190

	Type de locaux	Facteur correctif
	Enseignement	1
X	Salles de volume supérieur à 250 m <sup>3</sup>	0,6
	Autres locaux	0,6
	Bureaux	0,5
	Locaux sportifs	0,2

X Surface ventilée (m²)